

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 28 JANVIER 2014

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMEQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINÉ, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoints,
Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Eliane YTHIER, Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE,
M. Jean-Marie GINIEIS, M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Fabien REICHERT, M. Nicolas MALEIG, M. Gilles BITAILLOU,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE,
Mme Florence AGRAZ, Mme Jany N'HAUX.

Absente :

Mme Marie-José ROMEO.

Délégations de vote :

Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Eliane BELLEGARDE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Anne BARBET,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

8 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Sur rapport de Monsieur MAILLET et sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **VOTE** l'attribution nominative de la subvention exceptionnelle ci-après :

➤ **100 €** à l'Amicale Laique pour la prise en charge des frais de maquillage de l'atelier du Carnaval d'Auloron du 1^{er} février. Ce montant sera imputé sur la ligne 6042.107.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 28 janvier 2014.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 02/ 02/ 2014

Bernard UTHURRY